REGLEMENT

Pêche grosse truite

Le dimanche 23 mars 2025

Immersion jusqu'à 200 kg

Moulinet autorisé

Participation 25 € (non membres)

23 € pour les membres de l'association

Interdictions:

Amorçage - Leurres artificiels - Pâte à truite Poisson mort – Vifs. Déplacement à d'autres postes que celui attribué par numéro. Toute action de pêche pouvant gêner un autre participant.

le conseil d'administration

NOTE IMPORTANTE

Tout pêcheur s'acquittant d'un ou plusieurs tickets pour la pêche grosse truite reconnait avoir reçu un exemplaire de ce règlement et s'engage à le respecter. Tout contrevenant sera sanctionné et se verra refuser l'accès à l'étang de pêche sans qu'aucune contrepartie financière ne soit restituée.

Ne pas jeter sur la voie publique – Association inscrite au registre du tribunal d'instance de Molsheim – Imprimé par nos soins.